

Puis, la Cgt a demandé en liminaire quelles étaient les consignes de la direction locale en matière sanitaire, en matière de traitement des ctx suite aux retards des SPF, en matière de contrôle fiscal, en matière de priorisation des missions dans les services ou tout doit être fait, en matière de prise en compte des RPS... Vu le manque de réponse, c'est clair, comme d'habitude la direction compte seulement sur les agents pour organiser les services...

))))))

[illegible]

Courriel *

Aux termes de cet accord, l'indemnisation a été fixée à 2,50 € par jour de télétravail, sans seuil de déclenchement, dans la limite d'un montant annuel de 220€. A ce jour, de nombreux collègues nous ont signalé son non versement. La direction va se renseigner :-\

CONTINUEZ A VOUS MOBILISER !!!

— pour l'indemnitaire, une prime immédiate de :

- 250 euros pour les cadres C et assimilés
- 170 euros pour les cadres B
- 120 euros pour les cadres A inspecteurs

— pour les promotions :

- + 100 promus de C en B, dont 91 au titre de la liste d'aptitude et 9 places supplémentaires au titre du concours interne spécial,
- + 50 promus de B en A, dont 30 au titre de l'examen professionnel et 20 au titre de la liste d'aptitude

Les promotions au sein de la catégorie A+ seront renforcées de 48 promotions en 2022

— **pour « l'amélioration du cadre de vie »**, une dotation de 100 euros par agent sera attribuée à chaque direction. Elle concernera des améliorations hors de l'obligation légale de l'employeur, de la compétence des CHSCT et des CDAS. Pour le moment, personne n'y voit très clair, ni l'administration, ni nous. On reviendra sur le sujet.

))))))))))

La Cgt a dénoncé fortement le fait que les auxiliaires ayant débuté en novembre n'avaient eu droit qu'à une avance de 340 euros à la place d'une paye estimée à 1200 €. La direction s'est dédouanée

sur Montpellier qui assure les payes depuis un moment: un batch aurait lieu le 8 novembre et ce problème concernerait uniquement les contrats en fin d'année. Si techniquement c'est possible, humainement, cela reste inacceptable et nous avons appelé la direction à interpeller la DG sur ce sujet afin qu'au moins le montant de l'avance soit décent.

A l'heure où on écrit ce tract, on vient de découvrir qu'en plus, comme les jeunes n'ont pas de fiche de paie pour novembre, cela va leur faire perdre leur éventuel droit aux indemnités chômage auprès de l'ANPE s'ils n'envoient pas une attestation avant le 15 12 2021 !!! Si vous connaissez des auxiliaires dans vos services envoyés par l'ANPE, informez les et faites leur envoyer au plus vite le mail suivant à nos collègues RH Yannick Bertrand et Marie Christine Gardet:

Bonjour,

Mon contrat termine officiellement le / /21. Pouvez vous m'envoyer sur ma boîte mail suivante: une attestation prouvant que j'ai bien travaillé tout le mois de novembre. A défaut de la recevoir avant le 15/12/21, je perdrai mes droits auprès de Pôle Emploi.

PS: pourrai je savoir à quelle date ma paie (complète) sera versée, j'en ai besoin.

merci d'avance.

Cordialement-

Nom:

Prénom:

Modif des horaires d'ouverture au public:

Comme la dernière fois, la DDFIP 66 se précipite sans attendre les nouvelles consignes sanitaires... Et la fatigue de tous les agents en charge de l'accueil sur le département demeure bien le cadet de ses soucis... Quand à la consultation des agents sur le sujet, cela a été fait sur certains sites mais pas d'autres, à l'image du 24 av Côte Vermeille...

Au garde à vous pour imposer une note DG sans jamais prendre en compte les difficultés et la fatigue de tous les agents du département en charge de l'accueil, les directrices auraient pu au moins attendre les nouvelles consignes sanitaires ? Une note DG de 2020 impose en effet d'élargir les heures d'ouverture du public: la DDFIP66 a donc décidé que c'était bon et qu'il fallait appliquer l'amplitude de 20h par semaine pour les CFP implantés dans des communes de plus de 10 000 habitants et 16h pour les moins de 10 000 habitants. Tout ça soit disant pour uniformiser et permettre aux usagers de s'y retrouver dans nos horaires... Ha ha ha. Faut-il en rire ou s'enfoncer dans la consternation ? Car pas un seul site n'aura au final les mêmes horaires d'ouverture ! Selon les sites, ce sera 8h15, 8h30, 8h45 ou 9h... En terme de lisibilité pour les usagers, c'est plutôt raté. La Cgt a insisté sur le fait que tous les agents en charge de l'accueil physique du public étaient exposés à de plus en plus de violences verbales inacceptables. L'article de l'indép et la réponse de la directrice n'ont vraiment pas arrangé les choses et rajoutent à la colère qui s'accumule depuis des années liée au retard de publication des actes... La directrice ne recevra jamais les usagers excédés qui reçoivent la TF 2021 alors qu'il ont vendu, ou ceux qui reçoivent un RS TF 2020 avec la TF de 2021..... Au vu des réponses ci-après, on peut donc dire que la direction n'en a pas grand chose à faire du moment qu'en terme d'affichage officiel, la direction est dans les clous.

CFP Côte Vermeille: La direction impose unilatéralement l'ouverture de 8h15 à 12h15 à partir du 1er janvier 2022 (Aujourd'hui ouvert de 8h30 à midi):

Travailler plus pour baisser plus les grilles ?

La Cgt est intervenue fortement, car contrairement à ce qui est écrit dans les documents officiels du CTL, les agents d'accueil n'ont même pas été consultés par la direction et n'ont donc pas eu leur mot à dire sur le choix des horaires (ouverture 8h15 ? 8h30 ?)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Premier point, le minimum de considération n'y est donc même pas ! Après ce "raté" révélateur, la direction avait la possibilité d'organiser une consultation dans les jours qui venaient des agents puisque le CTL est reconvoqué le 16 décembre. Mais non, la DDFIP a donc arbitrairement choisi 8h15-12h15, alors que les agents étaient plus favorables à une ouverture à 8h30 d'après le sondage fait par la Cgt.

Deuxième point, la Cgt a demandé si dans l'amplitude des 4 heures d'ouverture et dans la communication qui va être faite à destination des usagers, la direction allait signaler l'abaissement régulier des grilles pendant la matinée en fonction de l'affluence. Des fois dès 9h, la grille se rebaisse et se rouvre un peu plus tard... et ça plusieurs fois dans la matinée ! Il est donc évident que la direction applique stupidement des consignes sans jamais s'occuper de la réalité bien réelle ! Enfin, va t elle prévenir que dès 11h30, les grilles ferment définitivement pour la journée pour éviter que les collègues n'arrêtent pas à 13h00 (ils finissent déjà aujourd'hui aux alentours de 12h30) ? Ce n'est pas sérieux. La Cgt défend l'ouverture au public, mais il faut absolument prendre en compte ce qui se passe dans la vraie vie et l'application stricte de la note DG est une absurdité déconnectée qui ne va pas améliorer les conditions d'accueil du public.

Troisième point: La Cgt a mis en avant que tous les agents en charge de l'accueil sont lessivés car déjà aujourd'hui ils recevaient pendant 4 heures (8h30 et ils n'arrêtent jamais à midi). Alors, que doit-on prendre en compte: le temps qu'ils passent à recevoir effectivement, auquel cas on est dans les clous déjà aujourd'hui (ouverture 8h30 et ils arrêtent tous les jours aux alentours de 12h30). Ou faut-il prendre en compte le temps d'ouverture des grilles, et là on sera loin d'une ouverture de 4 heures des grilles puisqu'elles n'arrêtent pas de se baisser et de se relever durant la matinée... et on sera toujours pas dans le cadre de la note DG; même en rajoutant une demi heure. Il est ou le bon sens ?

Quatrième point: Les revendications: Rajouter une demi heure n'a rien d'anodin sur le temps réel de travail en réception des collègues et n'est pas une bonne idée sur ce site, il faut y renoncer. La Cgt a rappelé qu'ils devront impérativement être là encore plus tôt tous les jours, alors qu'ils sont déjà privés de télétravail de fait tous les matins, et qu'ils sont censés aller travailler dans les SIP comme si de rien n'était l'après midi... La Cgt a donc demandé deux choses: déjà que les agents en charge de l'accueil aient une place réservée sur le parking réservé à l'encadrement (l'encadrement ne badge pas). La direction va regarder ce qu'elle peut faire et apportera une réponse le 16 décembre. Suite au loupé de consultation des agents d'accueil, suite aux articles de la directrice dans la presse, suite à l'agressivité fréquente qui se développe...la Cgt a insisté pour que la direction fasse enfin un geste fort pour les agents qui ont la mission la plus difficile et épuisante de notre Service Public. Et c'est vrai pour tous les agents du département. Il serait bon que la direction leur accorde, par exemple, un avantage horaire (qu'ils puissent disposer d'une heure pour manger et se reposer et que la direction leur décompte 3/4 d'heures ?)... Refus de la direction ! Sympa cette reconnaissance pour des agents qui seront normalement intégrés dans les SIP au 01 01 2022 et à qui on demande pourtant de continuer le métier d'accueil comme si ils étaient toujours titulaires du poste ! Madame la directrice, lâchez du lest et faites un geste fort envers ces agents !

A SUIVRE !!!!

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR CTL](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
